

**61<sup>e</sup> SESSION DE LA COMMISSION DES  
DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES  
(14 mars - 22 avril 2005)**

**Il est temps d'agir pour protéger les droits  
humains**

Index AI : IOR 41/020/2005

ÉFAI

**Embargo : mercredi 30 mars (11 h 30 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Genève.** S'appuyant sur la dynamique créée par la réforme visant à revitaliser la Commission des droits de l'homme en tant que principal organe de défense des droits humains aux Nations unies, la secrétaire générale d'Amnesty International a lancé un appel à tous les États membres de la Commission pour qu'ils s'élèvent au-dessus de leurs intérêts nationaux ou régionaux et restaurent la crédibilité et la légitimité des Nations unies dans le domaine de la protection des victimes d'atteintes aux droits humains.

« Il revient à chacun des membres de rejeter la partialité et la duplicité. Chaque membre qui demande à la Commission de réagir à une crise des droits humains, mais traite d'autres crises comme quantité négligeable, ou qui refuse de réagir en approuvant une "motion de non-action", ou en s'abstenant, contribue à saper la crédibilité de la Commission et manque à son devoir qui consiste à relever les défis actuels en matière de droits humains » a déclaré Irene Khan. Son déplacement à Genève coïncide avec la discussion par la Commission de la situation de différents pays et vise à souligner la nécessité pour l'organe de défense des droits de l'homme des Nations unies de réagir efficacement aux situations de crise.

Selon Irene Khan, « l'existence de factions politiques a nui à la mise en œuvre d'actions efficaces face aux graves crises des droits humains qu'ont connues la Chine, l'Irak, le Soudan, la Tchétchénie et le Zimbabwe. D'autres crises, comme celle de Guantánamo, ne figurent même pas à l'ordre du jour de la Commission ».

« La Commission des droits de l'homme doit prendre des mesures énergiques et décisives pour empêcher le désastre qui se prépare au Népal en matière de droits humains », a déclaré Irene Khan, qui a demandé à la Commission d'adopter une résolution d'une grande fermeté, créant un poste de rapporteur spécial sur le Népal et instaurant dans le pays une forte présence internationale pour surveiller la situation des droits humains.

« Le Népal constituera un test de la volonté et de la capacité de la Commission à réagir aux crises des droits humains. Si elle ne réagissait pas de manière décisive, la preuve serait faite non seulement que les rapports de force politiques lui interdisent de s'intéresser aux graves violations des droits humains perpétrées dans les grands pays, mais aussi que ses membres sont incapables d'empêcher un désastre de se produire dans quelque pays que ce soit. »

En février 2005, la délégation conduite par Irene Khan a été la première délégation d'une ONG internationale à rencontrer le gouvernement népalais après la proclamation de l'état d'urgence. Selon les informations recueillies par Amnesty International, les droits fondamentaux ont été suspendus par l'état d'urgence, des centaines de personnes ont été arrêtées ou ont « disparu », et l'armée a renforcé son emprise sur le pays, ce qui accroît les risques d'intensification de la violence et d'atteintes aux droits humains dans le conflit qui oppose depuis une décennie les forces de sécurité aux rebelles maoïstes.

Irene Khan s'est également élevée contre la remise en cause des normes relatives aux droits humains que représentent les mesures prises par les gouvernements engagés dans la « guerre contre le terrorisme ».

« La Commission a joué un rôle important dans la fixation de normes relatives aux droits humains. À présent que des pays – petits ou grands – sapent ces normes au nom de la sécurité, la Commission doit agir de toute urgence afin de préserver son propre héritage », a ajouté Irene Khan.

Amnesty International demande à la Commission de nommer un rapporteur spécial sur les droits humains et la lutte contre le terrorisme, afin de poursuivre le travail de l'expert indépendant nommé l'année dernière.

« La sécurité ne doit pas être recherchée au détriment de la justice et du respect des droits humains. Le rôle du rapporteur spécial sur les droits humains et la lutte contre le terrorisme est essentiel, pour que le respect des droits humains et des libertés fondamentales soit considéré comme la pierre angulaire de tout progrès en matière de sécurité », a souligné Irene Khan.

Irene Khan s'est félicitée de la publication du rapport du secrétaire général des Nations unies intitulé [Dans une liberté plus grande. Vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous](#). La secrétaire générale d'Amnesty International a déclaré : « À l'heure où la crédibilité de la Commission est plus

---

*compromise que jamais, il devient urgent de réformer les mécanismes de défense des droits humains des Nations unies. Cette réforme doit être de grande ampleur : il ne faut pas se contenter de rafistolages. »*

*« La réforme doit permettre aux mécanismes de protection des droits humains des Nations unies de réagir efficacement face aux crises qui affectent différents pays ; ces mécanismes devront, comme auparavant, pouvoir dénoncer les pays responsables de graves violations des droits humains », a ajouté Irene Khan.*

*« Il faut réagir aux atteintes aux droits humains là où elles produisent et au moment où elle se produisent, sans tenir compte des intérêts politiques des uns et des autres. »*

Irene Khan a demandé aux États membres de soutenir le haut-commissaire aux droits de l'homme dans sa tâche et de l'encourager à prendre des initiatives indépendantes en tant que premier garant des droits humains auprès des Nations unies.

*« Pendant que les gouvernements palabrent, partout dans le monde, des hommes, des femmes et des enfants sont l'objet de menaces sans précédent », a conclu Irene Khan.*

*« Les gouvernements doivent prouver leur engagement en rétablissant l'autorité de la Commission lors de sa 61<sup>ème</sup> session. » ●*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**